



CDOS

VAL-DE-MARNE



Dans ce numéro :

Article du Parisien du 22
Août 2016 2

Audax : Bordeaux-Paris
et Paris-Brest-Paris 2

Contrôle d'une subven-
tion affectée à une action 3

Le mécénat de compé-
tences 3

Emploi, annonce Val de
Marne 3

Reconversion sportive,
l'arbre qui cache la forêt 4

Nice renonce à organiser
le premier championnat
d'Europe de cyclisme 4

La marche, ça marche ... 4

Jeux Olympiques 2024 5

Jeux Olympiques de
Rio : dopage, exclusions
et contrôles 5

Le drapeau européen
aux JO 2016 6

Paris 2024 6

Euro 2016 de foot :
l'heure du bilan 6

Certificat médical de
non contre-indication à
la pratique d'une disci-
pline 7

Sport, santé, bien-être
(le point) 7

Echos 94 8



Emilie ANDEOL
Or - Judo



Estelle MOSSELY
Or - Boxe



Haby NIARE



Argent - Taekwondo



Dimitri BASCOU
Bronze - 110m haies



Gregory BAUGE
Michaël D'ALMEIDA
Bronze
Cyclisme sur piste
Vitesse par équipe



**Ils ont réalisé leurs rêves
La France les honore
Le Val-de-Marne en est fier**

Article du Parisien du 22 Août 2016

Des victoires comme celles des JO, encouragent les jeunes à s'inscrire »

Christian Lopès, président du comité départemental olympique du Val de Marne, depuis 2000, se félicite ce dimanche des résultats des athlètes du Val de Marne.

• Quel bilan tirez-vous de ces JO pour le 94 ?

Christian Lopès : on a eu un Val de Marne glorieux ! Le bilan est formidable, notamment avec ces deux médailles d'or. Nous sommes de bons élèves en arts martiaux, et le bronze en 110m haies, en athlétisme c'est rare !

• Comment expliquez-vous ce succès ?

La politique du Val de Marne en sport est bonne. Le département a toujours fait des efforts pour que ça se développe, c'est un acte fort. Le sport associatif a une grande importance et les villes, quelles que soient leurs couleurs politiques, soutiennent ça.

Quand on voit le résultat, on peut se féliciter de cet investissement, comme celui de tous les bénévoles, chaque week end.

• Ces réussites vont-elles booster la pratique du sport ?

Ah oui ! Quand on a des victoires comme celles des JO, ça encourage beaucoup de jeunes à s'inscrire. La seule chose qu'il nous manque, ce sont parfois des installations sportives. Il y a des sports où l'on refuse des gens, parce que les installations sont trop insuffisantes, vieillissantes.

Propos recueillis par Q.L

Une interview résume souvent les propos en allant à l'essentiel mais celui du journal le Parisien résume quand même bien mes propos. Je veux quand même adresser toutes mes félicitations aux villes de Champigny-sur-Marne et à ses clubs, Créteil et son club l'U.S.C et aussi à la VGA Saint Maur.

Un total de 5 médailles olympiques c'est sans doute une première pour notre département :

- Deux en or pour le Red Star de Champigny, Estelle Mossely la première championne française en boxe à avoir décroché ce titre et Emilie Andeol en judo (+ 78 Kg) qui n'était pas la favorite. Une en argent en taekwondo (-67 kg) pour Haby Niare, titre qui consolera sa

copine Gwladys Epangué championne malheureuse.

- Une en bronze pour Dimitri Bascou en 110 mètres haies qui succède 40 ans après à Guy Drut médaille d'or et qui pourrait viser l'or aux prochains Jeux. Une en bronze pour Grégory Baugé et Michaël d'Almeida en vitesse par équipe sur piste, de beaux champions pour l'USC.
- Enfin une mention toute particulière pour Benjamin Auffret 4^{ème} en saut au tremplin de 10 mètres en piscine pour sa première participation aux JO à l'âge de 21 ans, c'est un grand espoir pour les années à venir.

On peut noter, et ce n'est pas anecdotique, que notre département en apportant deux médailles d'or a contribué à hauteur de 20% au total de 10 obtenues par la délégation française ; de la même manière nos 5 médailles sont une belle contribution au total des 18 médailles de l'Ile-de-France.

L'année 2016 marquera dans l'histoire des JO pour les athlètes Val-de-Marnais, elle aura été un grand « cru » !!!

Christian Lopès

Audax : Bordeaux-Paris et Paris-Brest-Paris

La formule AUDAX née en Italie a été introduite en France en 1904 par Henri DESGRANGE, un an après la création du Tour de France dont c'est le symétrique. Les brevets AUDAX, épreuves de régularité sont menés par des capitaines de route avec l'ambition « d'arriver ensemble ».

Bordeaux – Paris, brevet de 600 km s'est déroulé en juin, départ à 7 heures, arrivée le lendemain à 18 heures. Envi-

ron 80 audacieux ont pris le départ des rives de la Garonne dont le président fédéral et un contingent val de marnais remarqué.

Paris – Brest – Paris, début juillet a rassemblé une centaine de participants pour 1.200 km en 85 heures et avec 10.000 mètres de dénivelé. De courtes nuits réparatrices ne permettent pas une récupération optimale, il faut donc une

préparation minutieuse et une motivation conséquente. Les étapes Paris – Saint-Brieuc, Saint-Brieuc – Brest – Saint-Brieuc, Saint-Brieuc – Bellême et Bellême – Paris constituent un défi que plusieurs cyclotouristes val de marnais ont relevé avec succès, toujours en compagnie du président fédéral.

A ces sportifs discrets, le CDOS adresse ses plus vives félicitations.



«Notre département en apportant deux médailles d'or a contribué à hauteur de 20% au total de 10 obtenues par la délégation française ...»



Contrôle d'une subvention affectée à une action

Il s'agit d'un sujet assez tabou qui est dû en grande partie à l'ignorance des dirigeants, lorsque ce n'est pas le cas on se trouve en présence d'une « omerta » qui tend à préserver la fameuse éthique du sport, ce qui est un prétexte fallacieux pour couvrir des agissements délictueux répréhensibles.

Nous rappellerons que l'attribution d'une subvention n'est légale que si elle repose sur des motifs d'intérêt général, cette notion s'apprécie en fonction du cadre territorial (national, régional, départemental, intercommunal ou municipal). Cette condition correspond généralement aux activités déployées par les associations sportives à but non lucratif, intérêt général reconnu par la loi.

Le premier contrôle est juridictionnel, il est exercé par le juge administratif qui est compétent pour juger de la légalité de l'attribution. Il s'agit d'un contrôle restreint qui ne remet pas en cause le pouvoir discrétionnaire des collectivités. Les

préfets ont le pouvoir de déférer au tribunal les décisions d'attribution des subventions qu'ils estimeraient contraires à la légalité ; une association qui penserait être lésée par une décision défavorable à sa demande peut aussi demander au préfet de saisir le juge administratif.

Le contrôle juridictionnel est aussi celui des juridictions financières : la Cour des Comptes pour les subventions d'un montant supérieur à 1.500 euros versées par l'Etat ou par les collectivités territoriales. Le dit contrôle peut porter sur l'ensemble des comptes et la gestion de l'association en l'absence du compte d'emploi de la subvention ou dès lors que la subvention dépasse 50% du budget de l'association.

Les dirigeants d'associations subventionnées mais aussi les élus locaux peuvent être condamnés à rembourser des subventions irrégulièrement attribuées ou détournées de leur objet, et cela sans préjudice des sanctions pénales encourues pour une gestion de

fait.

Il est bon de rappeler que les fonctionnaires d'Etat ont aussi leurs responsabilités engagées lorsqu'ils constatent un détournement de l'utilisation d'une subvention, ou bien qu'ils en sont informés par un membre de l'association.

A noter que le contrôle des juridictions financières peut également être indirect et se produire à l'occasion d'un contrôle par lesdites juridictions de la collectivité publique versante.

Les nouveaux moyens de recoupement des informations par les administrations permettent de multiplier les contrôles et de découvrir les irrégularités qui pouvaient, il y a encore peu de temps, être ignorées.

Alors comme l'on dit « il ne faut pas tremper son doigt dans le pot de confiture » si l'on ne veut pas avoir des problèmes....

«L'attribution d'une subvention n'est légale que si elle repose sur des motifs d'intérêt général, cette notion s'apprécie en fonction du cadre territorial »

Le mécénat de compétences

Peu usité malheureusement, ce mécénat donne le même avantage fiscal que le mécénat financier. Il consiste généralement à mettre à disposition par une entreprise des salariés au profit d'un organisme d'intérêt général pendant leur temps de travail ou au moins partiellement.

Cet acte gratuit, considéré comme un don, peut bénéficier de la réduction d'impôts (loi n° 2002-709, article 238 bis) relative au mécénat. La réduction est égale à 60% du montant des versements pris dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise mécène.

Ce type de mécénat devrait tendre à augmenter car il permet à des associations d'alléger leurs obligations administratives, tout en les incitant à se professionnaliser, et aux entreprises d'apporter des aides sous une forme plus « légère » qu'un don en numéraire.

«Cet acte gratuit, considéré comme un don, peut bénéficier de la réduction d'impôts (loi n° 2002-709, article 238 bis) relative au mécénat. »

Emploi, annonce Val de Marne

La FSGT du Val-de-Marne relaie un emploi administratif pour le CS Valenton.
Contact : Madame Jennifer

Devel au 01 56 87 11 50

Le CDOS peut aussi vous transmettre la fiche de poste

que nous avons reçue pour une diffusion.



Reconversion sportive, l'arbre qui cache la forêt

«Depuis l'adoption d'une loi, le 19 novembre dernier, les sportifs de haut niveau et professionnels bénéficient d'une protection juridique et sociale qui leur permet de bénéficier d'un revenu compensatoire en cas d'accidents ou de blessures liés à la pratique de leur discipline. »

La France s'est encore couverte de lauriers à l'occasion des JO de Rio pour la plus grande fierté des Français et Françaises et des institutions de notre pays. Cette réussite contraste avec la situation de tous les jours que vivent de nombreux athlètes de haut niveau.

Une récente étude et une émission de télévision ont révélé que la très grande majorité de ces sportifs vit dans une réelle et affligeante précarité. Le Secrétaire d'Etat, Thierry Braillard avait dénoncé cette situation un an avant les JO, elle concerne quelques 6.000 à 6.500 sportifs de haut niveau en France.

La réussite médiatique et financière d'athlètes tels que Teddy Riner, Florent Manaudou ou Renaud Lavillenie qui sont soutenus par des sponsors ne sont hélas que « l'arbre qui cache la forêt » et qui induisent

une perception déformée de la réalité économique d'une grande partie de nos sportifs.

On estime ainsi que 40% vivent sous le seuil de pauvreté (987 euros par mois), une partie vivrait même avec moins de 500 euros par mois et sans les aides des parents ils ne pourraient pas continuer leur parcours. Cette situation contraste encore plus avec des footballeurs et autres basketteurs par exemple qui perçoivent des sommes mirobolantes qui ne cessent de progresser dans la démesure...

Depuis l'adoption d'une loi, le 19 novembre dernier, les sportifs de haut niveau et professionnels bénéficient d'une protection juridique et sociale qui leur permet de bénéficier d'un revenu compensatoire en cas d'accidents ou de blessures liés à la pratique de leur discipline.

Cette avancée nécessaire n'a

pas pour autant résolu la reconversion quand sonne l'heure de la retraite qui s'avère douloureuse et indigne pour cette élite glorifiée et vite oubliée. Fort heureusement des grandes entreprises telles que la SNCF et des banques n'hésitent pas à soutenir ces athlètes pendant et après en proposant des contrats d'insertion et de réinsertion, pendant leurs activités et après. A ceci s'ajoutent les collectivités territoriales qui emploient des sportifs de haut niveau tout au long de l'année avec des perspectives de pérennisation et de promotion quels que soient leurs résultats.

Il y a encore bien du chemin à accomplir pour offrir des parcours sécurisés, et l'Etat doit y avoir sa part en favorisant un retour à l'emploi par des mesures fiscales adaptées à chaque cas.

Nice renonce à organiser le premier championnat d'Europe de cyclisme

Nice était fière d'organiser le premier championnat d'Europe de Cyclisme mais la ville vient de se désengager prétextant ne pas avoir reçu de la part de l'Etat l'assurance du service d'ordre souhaité.

Certes le monstrueux attentat du 14 juillet reste dans les mémoires mais la ville s'est aussi

rendu compte que cet événement était modérément médiatisé... donc de retombées modestes.

Une motivation en baisse et d'autres contraintes ont donc eu raison de cette première finalement reportée en Bretagne, à Plouay, dans un silence médiatique éloquent.

Ce championnat (il n'existait que pour les catégories de jeunes) qui a été confié à ASO (Tour de France) par l'Union Européenne de Cyclisme présidée par le Français David LAPARTIENT a bien du mal à trouver sa place dans un calendrier, « propriété » de l'UCI, de plus en plus surchargé, de plus en plus contestable et contesté.



VILLE DE NICE
www.nice.fr

La marche, ça marche ...

C'est un sport de compétition qui est aussi une activité physique aux multiples bienfaits :

- Améliorer les capacités respiratoires grâce à une consommation d'oxygène plus importante,
- Faire travailler la fonction contractile du cœur,

- Développer l'endurance physique,
- Favoriser la souplesse des articulations,
- Diminuer la pression artérielle,
- Faire baisser le taux de cholestérol,
- Renforcer le système immu-

nitaire,

- Travailler l'équilibre,
- Entretenir la tonicité et la force musculaire (jambes, abdos, fessier et bras)

Cette activité peut se pratiquer en tout lieu et s'adapte facilement à beaucoup de personnes.



Jeux Olympiques 2024 :

CANDIDATURE DE ROME : Madame Virginia RAGGI, nouvelle maire de Rome depuis juin dernier, reste très réservée sur la candidature de la capitale italienne. Initialement présentée comme un projet « italien » impliquant l'ensemble de la Botte, projet ensuite réduit à une candidature classique et qui semble aujourd'hui moins séduire la sphère olympique. Madame Virginia RAGGI qui a hérité d'une situation difficile préfère se concentrer sur les équipements indispensables à sa ville et sur la réduction de la dette estimée à 13 milliards d'Euros. Rome a jusqu'au 7 octobre pour se décider en renonçant à déposer la seconde partie de son dossier de candidature, solution préférée à un retrait dès maintenant. A Rio, le Comité de Candidature était présent à la Casa Italia et, c'est là que le manque d'intérêt a été ressenti.

CANDIDATURE DE BUDAPEST : Motivée, la capitale

hongroise a parfaitement compris qu'elle était aujourd'hui le « dernier choix » notamment pour des raisons géopolitiques. Cependant, le comité de candidature poursuit sa démarche comme « option de secours » encouragée par le CIO qui craint la défection de Rome.

CANDIDATURE DE LOS ANGELES : Au près du CIO, à Rio de Janeiro, les américains ont joué les premiers rôles en se prévalant d'une couverture médiatique (financièrement appréciée) et sans égale. Le contrat audiovisuel qui existe pour 2021 à 2032 et que le CIO a signé avec la chaîne NBC pourrait d'ailleurs se réduire si la candidature de Los Angeles n'était pas retenue ! D'un montant de plus de 7 milliards de dollars, ce contrat a permis à NBC d'imposer en 2016 ses horaires pour les « finales » et les clauses de répartition (10 % pour le CIO, 90 % pour les fédérations internationales, les comités nationaux et le comité d'organisation) ne manqueront

pas d'arguments au moment du vote. Les américains ont aussi tenté de séduire la jeunesse avec l'introduction, dans les Jeux, des nouvelles technologies. Los Angeles selon le président Thomas BACH (qui encourage tout le monde) est le candidat « sérieux » ce qui a été interprété par la Cité des Anges comme un soutien officiel.

CANDIDATURE DE PARIS : Le Président de la République, la Présidente de la Région, la Maire de Paris, le Président du CNOSF et le Comité de Candidature au grand complet ont tenté de séduire les membres du CIO en ouverture des derniers Jeux Olympiques d'été. Le CIO a rappelé (l'a-t-il fait auprès de tous les postulants ?) que la période de campagne n'était pas officiellement ouverte mais la délégation française semble avoir noué des contacts constructifs et porteurs d'espoir en se présentant sincèrement et sérieusement.



Jeux Olympiques de Rio : dopage, exclusions et contrôles

De multiples malentendus ont animé les derniers jours qui ont précédé l'ouverture des Jeux.

Le CIO souhaitait préserver une moralité mise à mal, l'AMA voulait se montrer l'organisme inflexible qui oscille entre sévérité et sévérité aveugle, l'enquêteur, le juriste canadien Richard McLaren, s'estimait incompris et les Américains faisaient pression pour que les athlètes russes soient exclus....

Dans ces conditions et disposant de peu de temps, le Président du CIO a pris une décision courageuse en n'excluant

que les cas de dopage avérés... ce qui laissait la porte ouverte à ceux qui avaient purgé leur peine.

Le sport doit établir des règles simples, strictes, applicables et ne pas tomber dans l'excès d'enquêtes confiées à des personnalités compétentes mais qui ne seront jamais satisfaites de l'utilisation de leurs conclusions.

Le dopage est un problème simple : positif ou négatif ; juridiquement et scientifiquement complexe. Bien évidemment, la Russie est allée très loin dans la filouterie mais est-ce la bonne voie de sanctionner

tous les athlètes, ce que les fédérations internationales n'ont pas accepté de faire.

La Russie a indéniablement interprété à sa manière la morale sportive mais que dire d'autres nations...

D'autant plus que les derniers Jeux seront très mal « contrôlés », le Brésil n'ayant pas pu mettre en place le potentiel qui aurait été nécessaire. Et, finalement, c'est le dopage qui sort renforcé, soit le contraire de l'effet recherché.

« Le sport doit établir des règles simples, strictes, applicables et ne pas tomber dans l'excès d'enquêtes confiées à des personnalités compétentes [...] jamais satisfaites de l'utilisation de leurs conclusions »

Le drapeau européen aux JO 2016



Il est de tradition qu'un vainqueur exhibe le drapeau de son pays mais, c'est le drapeau européen qu'a choisi l'escrimeuse italienne Elisa Di FRANCISCA, médaille d'argent (elle était médaille d'or à Lon-

dres).

La presse transalpine s'est empressée de connaître la justification de ce geste prémédité : pour rendre un hommage aux victimes des attentats de Paris, Bruxelles et Nice, pour dire

que l'Europe existe et qu'elle est unie contre le terrorisme.

Les instances européennes, flattées, ont remercié cette médaillée. L'Italie a adhéré à l'initiative et c'est à leur honneur.

Paris 2024

On s'y prépare sans attendre la décision du CIO, le chantier de la base nautique de Vaires-sur-Marne a été lancé sous la mandature de Jean-Paul Huchon (PS), c'est un investissement de 75 millions d'euros financé à hauteur de 65 millions pour la région et 10 millions par le CNDS.



Si la région a changé de majo-

rité politique, le dossier ne sera pas remis en cause par Valérie Pécresse (LR), nouvelle présidente de la région Ile-de-France qui a déclaré : « *Nous allons faire de la Seine et Marne la capitale du canoë-kayak et de l'aviron pour 2024 et pour toute la vie !* » Déclaration salué par Tony Estanguet co-président de la candidature de Paris 2024.

Les travaux devraient s'achever en 2018, le nouveau stade nautique comprenant un centre d'hébergement et de formation de 4.400 m², un pôle sportif d'une capacité de 12.000 spectateurs et quatre rivières artificielles pour les compétitions mais aussi pour les loisirs.

Euro 2016 de foot : l'heure du bilan

Nous ne parlerons pas du conflit autour des pelouses entre les jardiniers des villes et les jardiniers de l'UEFA qui relève de la querelle de clocher....

Après un début rendu difficile par certains « supporters » inconséquents, la violence a été parfaitement maîtrisée et les difficultés liées à l'état d'urgence ont été rapidement rendues invisibles pour le public.

Les fans zones dont on pouvait craindre des débordements ont été, contre toute attente, des lieux de fêtes appréciées.

Les forces de l'ordre, sollicitées

sans retenue ont assuré une sécurité sans présence ostentatoire et, il n'est pas impossible qu'elles aient joué un rôle déterminant en éliminant quelques tentatives de troubles.

Du vainqueur nous retiendrons que c'est le succès de la formation, le Portugal étant une des plus grosses sources de recrutement des grands clubs, même si l'on regrette le manque de panache de cette équipe. Pour mettre en valeur une star ?

De l'équipe de France, nous noterons un bon comportement, un bon esprit et une réelle complicité avec le public.

En l'absence de certains, les « remplaçants » nous ont offert d'agréables satisfactions.

Mais le plus beau succès de ce premier Euro « élargi » voulu par Michel PLATINI, c'est d'avoir ouvert la compétition à des nations qui ne pouvaient, auparavant y prétendre, comme le Pays de Galle, l'Irlande, l'Islande, etc... des équipes dont les supporters ont enthousiasmé les stades et le public. En cette période maussade, ils ont apporté fraîcheur, plaisir, joie, sincérité, loyauté, sportivité... Qu'ils en soient remerciés et félicités, ce sont des sportifs.

«Le plus beau succès de ce premier Euro « élargi »[...], c'est d'avoir ouvert la compétition à des nations qui ne pouvaient, auparavant y prétendre, comme le Pays de Galle, l'Irlande, l'Islande, etc...»

Certificat médical de non contre indication à la pratique d'une discipline

Dans le cadre de la nouvelle loi sur la modernisation du système de santé (loi du 26 janvier 2016), un communiqué du 26 août confirme la mise en place à compter du 1^{er} septembre de nouvelles modalités relatives au certificat médical de non-

contre-indication à la pratique d'une discipline sportive :

- Le certificat médical sera valable 3 ans,
- Entre temps le licencié remplira un formulaire de santé avec l'objectif de déceler d'é-

ventuels facteurs de risques,

- Certaines disciplines, jugées « exigeantes » restent sous le régime du certificat annuel (boxe, plongée, parachutisme, autres ?).



Sport, santé, bien-être (le point)

Le directeur de la DDCCS, Monsieur Robert Zahra, nous a fait parvenir une synthèse et analyse du bilan des plans régionaux, compte-tenu du fort engagement du CDOS du Val-de-Marne pour cette politique qui a contribué en Ile-de-France aux développements des actions sport santé.

Nous avons parcouru avec attention ce document et nous vous livrons le contenu des constats et enseignements :

Les facteurs limitant le développement de l'offre des pratiques.

- La question de la qualification des intervenants pour la prise en charge des personnes ;
- Le système de financement annuel, qui fragilise la pérennisation des actions et limite la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans la durée ;
- Le manque de soutien de certaines collectivités locales ;
- L'accent mis sur la pratique compétitive par certains comités départementaux et régionaux ainsi que certaines ligues régionales, lesquels sont peu investis dans le développement d'une offre de pratiques à des fins de santé ;
- La difficulté à maintenir sur la durée la relation avec les ARS, en particulier lorsqu'aucun référent n'est désigné au sein de l'agence ;
- L'absence de coordination entre les DDCCS et les délégations territoriales des ARS en dépit d'une bonne collaboration au niveau régional ;

Le CDOS a été à l'initiative d'une rencontre avec la direction départementale de l'ARS, réunion pour la mise en place d'un comité informel de pilota-

ge.

Cette rencontre avait réuni les représentants de la DDCCS, de la CPAM et du Conseil Départemental, on attend une suite à cette initiative de la part de la DDCCS, coordination que la DRJSCS ne manquerait pas de soutenir.

- Le manque de sensibilisation et de formation des médecins de ville.

Les leviers et préconisations pour optimiser les plans régionaux

- Le développement d'offres de formations complémentaires ;
- La coordination des acteurs (DRJSCS et ARS) de manière à favoriser l'harmonisation des calendriers relatifs aux demandes de subventions et les critères de recevabilité des dossiers déposés ;
- La communication en direction du public dans le but de faire connaître les offres de pratique ;
- La mobilisation et le soutien des collectivités territoriales, lesquelles sont perçues comme étant incontournables pour impulser de nouveaux projets.

Par ailleurs, parmi les préconisations des DRJSCS, deux méritent une attention particulière : d'une part, celle visant à favoriser le développement des formations complémentaires et, d'autre part, celle relative à la sensibilisation des médecins à la prescription d'activités physiques comme thérapeutique non-médicamenteuse dans la prise en charge des maladies chroniques.

En ce qui concerne le CDOS du Val-de-Marne, nous partageons cette analyse car nous avons à plusieurs reprises ex-

posé dans nos écrits, la majorité des points exposés dans cette synthèse.

Nous ajoutons que nous avons déploré le retard pris dans la mise en place de l'instruction interministérielle du 24 décembre 2012, entre la DRJSCS et l'ARS. L'arrivée d'une nouvelle personne à la direction du Pôle Sport, a permis de donner un nouvel élan déterminant. Nous espérons ainsi que le retard anormal pris, pourra être résorbé.

Un des freins évoqués pour le déploiement du dispositif préconisé réside dans l'absence de fonds complémentaires qui permettent de favoriser l'émergence de projets et d'un partenariat avec l'ARS Régionale, sur ce dernier point il semble qu'un accord soit en cours de finalisation pour l'année 2017.

Le CDOS du Val-de-Marne reste en contact avec la DRJSCS qui apprécie notre travail et veut conforter notre comité dans ses actions, ainsi que les autres CDOS qui se sont engagés dans cette voie.

Nous voulons conclure que ce dossier est un grand enjeu de société, et que le gouvernement devrait donc mettre en place les moyens de la réussite d'une action classée comme prioritaire au sein des politiques publiques... Nous ne pouvons pas dire que c'est le cas actuellement.

«Parmi les préconisations des DRJSCS, deux méritent une attention particulière : d'une part, celle visant à favoriser le développement des formations complémentaires et, d'autre part, celle relative à la sensibilisation des médecins à la prescription d'activités physiques comme thérapeutique non-médicamenteuse dans la prise en charge des maladies chroniques.»

Les Echos 94

Retour sur les Jeux du Val de Marne

Si le 50^{ème} anniversaire des Jeux a été une réussite grâce à tous les acteurs du mouvement sportif, et tout particulièrement des personnels du service des sports du Conseil Départemental, il convient d'en faire un bilan après la longue réflexion de l'été.

La soirée d'ouverture à Bonneuil, en présence du président Christian Favier a séduit le public même si la situation rendue difficile par les inondations était au cœur des préoccupations officielles.

La journée « Tous sur l'eau » sur le lac de Créteil a dû être annulée en raison des crues qui avaient mobilisé les secours nécessaires à cette organisation.

Le week-end consacré, à la partie très festive au Parc du Tremblay, s'avéra compliqué en raison de fréquentes averses d'une part, et de l'étendue des activités d'autre part.

Il nous a donc semblé qu'il aurait été plus facile pour le public de bénéficier d'une implantation plus resserrée des ateliers dans ce parc vallonné.

Le Challenge Olympique des familles, de ce fait, qui se déroulait sur la piste d'athlétisme, n'a pas connu la fréquentation que l'on aurait pu espérer, même si l'on doit tenir compte du mauvais

temps.

Par contre le dimanche ensoleillé attirera une foule nombreuse qui avait parfois du mal à se diriger pour découvrir les 50 activités proposées.

La prochaine édition des Jeux 2017 donnera lieu à un bilan plus complet, et à l'étude des réflexions de chaque composante du comité de pilotage et débouchera sur des propositions.

Le CDOS sur les planches !!!

Allez-y donc qui vous empêchez... C'est un bien joli Parc Départemental, Petit le Roy, à Chevilly-Larue, le CDOS avait répondu présent pour partager un après-midi récréatif organisé par la municipalité de la ville, le 22 juillet de 14 à 19 heures (Les Planches).

Notre atelier sur les tests d'aptitude physique a connu un vrai succès avec une fréquentation de quelques 80 enfants accompagnés par les parents.

On a eu le plaisir de constater que les familles, souvent de conditions modestes, étaient très intéressées pour connaître les capacités physiques de leurs enfants, elles ont souvent eu d'agréables surprises à ce sujet.

Pour les enfants c'était d'abord un jeu auquel ils ont pris

beaucoup de plaisir, fiers de constater qu'ils pouvaient pratiquer beaucoup plus de sports qu'ils n'auraient pu le penser, à la grande joie des parents. Une chaleureuse ambiance récompensée tout au long de la journée par un agréable soleil pour les participants et les quatre encadrants de notre comité.

Le CDOS, depuis plusieurs années, s'applique à développer l'activité physique chez les jeunes pour des raisons de santé et de bien être, mais aussi pour favoriser le lien social. Nos actions dans ce domaine s'inscrivent dans un projet global qui se décline dans plusieurs actions, nous sommes soutenus par nos partenaires institutionnels, Etat et Conseil Départemental.

La Maison du Handball

Elle va s'édifier au parc des sports Dominique-Duvauchelle à Créteil, les travaux débiteront mi-août pour une durée de 24 mois.

La FFHB et le SAS Eiffage Construction Equipements ont signé un marché de 30 millions d'euros. Selon le président, Joël Delplanque « *Un chantier d'une telle importance ne va pas manquer de nécessiter quelques ajustements en phase d'exécution mais le budget prévisionnel voté en Assemblée Générale sera respecté.* »

Comme on se plaît à le dire, cette promesse n'engage que l'intéressé, car sans mettre en cause sa bonne foi, on sait bien que les dépassements des budgets sont assez fréquents...

Cet équipement de 14.000 m2 comprendra deux gymnases et un centre médical, un auditorium, des espaces pour les séminaires, des restaurants, un hébergement (140 lits), une balnéothérapie viendront compléter les installations sportives.

Cette maison accueillera des stages des 8 collectifs équipe de France, l'Institut Fédéral de la formation et de l'emploi, le pôle espoir francilien ainsi que les structures administratives de la fédération et de la ligue régionale.

Championnat de France Badminton

Le comité départemental de Badminton s'est illustré brillamment en remportant le titre de vice-champion des comités départementaux.

L'équipe était composée de 19 jeunes (benjamins, minimes et cadets) représentant 9 clubs.

Nous suivons aussi aux JO de Rio, Brice Leverdez (USC) et saluons la mise en place du tournoi féminin Jacqueline Binet.

Avec retard, toutes nos félicitations !

CDOS 94

38/40 rue Saint Simon
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES,

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport., le Figaro..



À Mesdames et Messieurs
les Présidents

Afin d'encourager l'engagement dans les associations sportives et de favoriser le renouvellement des responsables associatifs, nous relançons, à la Toussaint 2016, l'opération « 1000 bénévoles, futurs dirigeants »

Dans ce cadre est prévue une action de formation visant à sensibiliser et accompagner une quinzaine de bénévoles à la prise de responsabilités au sein des instances dirigeantes sportives.

Cette formation est gratuite (repas offerts) et elle aura lieu selon le planning suivant :

- **Lundi 24 octobre 2016**
 - o de 13h00 à 17h00 : *organisation et fonctionnement d'une association / du Sport en France*
- **Mardi 25 octobre 2016**
 - o de 10h à 13h : *le projet associatif*
 - o de 14h à 16h : *la responsabilité de l'association, des dirigeants sportifs,...*
- **Mercredi 26 octobre 2016**
 - o de 11h à 13h : *les différentes sources de financement (sponsoring, mécénat, subventions, ...)*
 - o de 14h à 16h : *vers la professionnalisation : relation bénévoles / salariés*
- **Judi 27 octobre 2016**
 - o de 10h à 12h : *mise en place d'un projet évènementiel*
 - o de 13h à 15h : *mise en place d'un projet évènementiel*

A cette occasion, des documents pédagogiques seront remis aux participants.

Ainsi nous vous demandons de largement diffuser cette information et la fiche d'inscription auprès de vos adhérents. Les inscriptions devront être retournées avant le 15 octobre.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce projet, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de nos meilleurs sentiments sportifs.

Le Président du CDOS 94
Christian LOPES

38 rue Saint Simon - 94000 CRETEIL – Téléphone : 01.48.99.10.07 – Fax : 01.48.99.30.21
E-mail : cdos94@cdos94.org – Site Internet : www.cdos94.org
N°Siret : 320 366 792 000 36 – Code APE : 9312Z



FICHE D'INSCRIPTION
« 1000 BENEVOLES FUTURS DIRIGEANTS »
STAGE DU 24 OCTOBRE au 27 OCTOBRE 2016

Conditions d'inscription :

- être âgé d'au moins 16 ans
- être licencié auprès d'une fédération et adhérent bénévole d'une association sportive du Val-de-Marnais depuis au moins 1 an.

NOM : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Fédération d'affiliation :

Nom de votre association :

Sport pratiqué :

Nombre d'années de pratique :

Diplômes sportifs obtenus :

Responsabilité occupée dans l'association : Dirigeant Arbitre Entraîneur Autre :

Avez-vous déjà participé à la réalisation d'une manifestation ? : Oui Non

Motivation (vous pouvez également joindre une lettre de motivation) :

.....
.....
.....
.....

A : le :

Signature du/de la stagiaire
(Et d'un parent si il est mineur)

A : le :

Signature du (de la) Président (e) de l'association

Fiche d'inscription à retourner avant le 16 octobre 2016/ Contact : Romain LEGRAND

38, rue Saint Simon- 94000 CRETEIL – Téléphone : 01.48.99.78.32 – Fax : 01.48.99.30.21

E-mail : crib@cdos94.org – Site Internet : www.cdos94.org